

IV

(Informations)

INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (Règlement général d'exemption par catégorie)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2014/C 83/03)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37211 (2013/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	LOMBARDIA Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	REGIONE LOMBARDIA — DG ATTIVITA' PRODUTTIVE, RICERCA ED INNOVAZIONE; dirigente Cristina De Ponti PIAZZA CITTA' DI LOMBARDIA, 1 — 20124 MILANO www.regione.lombardia.it
Titre de la mesure d'aide	BANDO PER INTERVENTI DI R&S FINALIZZATI AL POTENZIAMENTO DI CENTRI DI COMPETENZA DI RILIEVO REGIONALE
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	L.r. 1/ 2007 «Strumenti di competitività per le imprese e per il territorio della Lombardia» — POR FESR 2007-2013 Regione Lombardia approvato con Decisione della Commissione Europea C(2007) 3784 dello 01/08/07 — D.G.R. n. IX/4321 del 26/10/2012 di integrazione delle Linee Guida di Attuazione dell'Asse 1 del POR FESR 2007-2013 (DGR VIII/8298 del 29 ottobre 2008 — Decreto 4 febbraio 2013 n.734 — Decreto 19/07/2013 n. 6855
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	02.09.2013 - 31.12.2015
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 3 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—

Si cofinancement par des fonds communautaires	POR FESR 2007-2013 Regione Lombardia approvato con Decisione della Commissione Europea C(2007) 3784 dello 01/08/07 EUR 1,20 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	40 %	0 %
Développement expérimental [art. 31, para- graphe 2, point c)]	40 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

<http://www.ue.regione.lombardia.it/cs/Satellite?c=Attivita&childpage=ProgrammazioneComunitaria%2FWrapperBandiLayout&cid=1213619786126&p=1213619786126&packedargs=PO%3DPO%2BCompetitivit%2526grave%253B%253AFESR%26locale%3D1194453881584%26menu-to-render%3D1213301217281%26po%3DPO%2BCompetitivit%25C3%25A0&page=PROCOWrapper&tipologia=Bandi>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37348 (2013/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	ITALIA Article 107(3)(a), Article 107(3)(c), Régions non assistées, Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	INPS — ISTITUTO DELLA PREVIDENZA SOCIALE Via Ciro il Grande, 21 — 00144 roma www.inps.it
Titre de la mesure d'aide	Incentivi per nuove assunzioni a tempo indeterminato di lavoratori giovani
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Decreto legge 28 giugno 2013, n. 76 convertito con modificazioni dalla legge 9 agosto 2013, n. 99 (in Gazzetta Ufficiale n. 196 del 22 agosto 2013) concernente «Primi interventi urgenti per la promozione dell'occupazione, in particolare giovanile, della coesione sociale, nonché in materia di imposta sul valore aggiunto (IVA) e altre misure finanziarie urgenti».
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	28.06.2013 - 31.12.2016
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 198,5 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	—

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'embauche de travailleurs défavorisés sous forme de subventions salariales (art. 40)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

http://www.lavoro.gov.it/md/AreaLavoro/occupazione/incentivi_nuove_assunzioni/Pages/Incentivi%20per%20nuove%20assunzioni.aspx

accedere al sito www.lavoro.gov.it; entrare nell'Area «Occupazione e mercato del lavoro»; entrar enella sezione «incentivi per nuove assunzioni».

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37376 (2013/X)	
État membre	Chypre	
Numéro de référence de l'État membre	25.06.001.863, ΙΠΕ 1.4.01.3/9	
Nom de la région (NUTS)	Cyprus Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	Ίδρυμα Προώθησης Έρευνας Λεωφ. Στροβόλου 123, 2042 Στρόβολος, Λευκωσία www.research.org.cy	
Titre de la mesure d'aide	ΔΕΣΜΗ Προγραμμάτων για Έρευνα, Τεχνολογική Ανάπτυξη και Καινοτομία 2009-2010	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Απόφαση του Διοικητικού Συμβουλίου του ΙΠΕ με ημερομηνία 5 Αυγούστου 2013.	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation X 589/2009	
Durée	01.01.2014 - 31.12.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 3,5 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	30.3 %
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	100 %	—

Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	30.3 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

http://www.research.org.cy/_metacanvas/BOOKLET%20DESMH%202009-2010_FINAL.pdf

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37611 (2013/X)	
État membre	Croatie	
Numéro de référence de l'État membre	HR	
Nom de la région (NUTS)	HRVATSKA Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	Ministarstvo gospodarstva Ulica Grada Vukovara 78, 10000 Zagreb, Croatia www.mingo.hr	
Titre de la mesure d'aide	Operativni Program regionalnih potpora za ulaganje u opremu za 2013.	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	— Strategija regionalnog razvoja Republike Hrvatske 2011.-2013. — Program Vlade Republike Hrvatske za mandat 2011.-2015. — Strateški plan Ministarstva gospodarstva za razdoblje 2013.-2015.	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	10.10.2013 - 31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	HRK 120 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aide régionale — régime (art. 13)	40 %	20.2 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

<http://www.mingo.hr/default.aspx?id=12>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37873 (2013/X)	
État membre	Slovénie	
Numéro de référence de l'État membre	SI	
Nom de la région (NUTS)	Slovenia Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	Ministrstvo za gospodarski razvoj in tehnologijo Kotnikova ulica 5 1000 Ljubljana Slovenija www.mgrt.gov.si	
Titre de la mesure d'aide	Program za spodbujanje tehnološkega razvoja in inovacij v letu 2013 in 2014	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Program za spodbujanje tehnološkega razvoja in inovacij v letu 2013 in 2014	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation SA.36384	
Durée	01.01.2014 - 31.12.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 215 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux études de faisabilité technique (art. 32)	75 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	35.35 %
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	35.35 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

http://www.mgrt.gov.si/si/delovna_podrocja/podjetnistvo_konkurencnost_in_tehnologija/spodbujanje_inovacij_in_tehnoloskega_razvoja/

<http://program za spodbujanje tehnološkega razvoja in inovacij v letu 2013 in 2014>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37876 (2013/X)
État membre	Lettonie

Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	Latvia Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	valsts aģentūra «Latvijas Investīciju un attīstības aģentūra» Pērses iela 2, Rīga, Latvija, LV-1442 www.liaa.gov.lv	
Titre de la mesure d'aide	grozījumi atbalsta programmā «Kompetences centri» (X 241/2010)	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	13.4.2010. MK noteikumi Nr. 361 «Noteikumi par darbības» programmas «Uzņēmējdarbība un inovācijas» papildinājuma 2.1.2.1.1. apakšaktivitāti «Kompetences centri» Darbības programma «Uzņēmējdarbība un inovācijas» (258. - 261. punkts) Darbības programmas «Uzņēmējdarbība un inovācijas» papildinājums (36. - 41. punkts) Eiropas Savienības struktūrfondu un Kohēzijas fonda vadības likums	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation X 241/2010	
Durée	01.01.2011 - 31.12.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	LVL 12,11 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	KOMISIJAS LĒMUMS 2007-IX-24, ar ko pieņem darbības programmu «Uzņēmējdarbība un Inovācijas» Kopienas palīdzībai no Eiropas Reģionālās attīstības fonda atbilstīgi konverģences mērķim Latvijā CCI 2007 LV 16 1 PO 001 — LVL 37,37 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	20.2 %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	20.2 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

<http://likumi.lv/doc.php?id=209078>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37906 (2013/X)	
État membre	Autriche	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	OESTERREICH Régions non assistées,Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Amt der Wiener Landesregierung; MA 20 Amt der Wiener Landesregierung MA 20 A-1060 Wien, Amerlingstraße 11 www.energieplanung.wien.at	
Titre de la mesure d'aide	Wiener Investitionsförderung zur Förderung der Erzeugung von Ökostrom	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Wiener Elektrizitätswirtschaftsgesetz (WEIWG) (§ 52 Abs. 4 WEIWG 2001 bzw § 73 Abs. 4 WEIWG 2005)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation SA.35737	
Durée	01.01.2014 - 31.12.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME,grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la promotion de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables (art. 23)	40 %	10.1 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

<http://www.wien.gv.at/stadtentwicklung/energieplanung/foerderungen/oekostromfoerderung.html>

<http://www.wien.gv.at/amtshelfer/bauen-wohnen/energieplanung/stromerzeugung/oekostromanlagen.html>

<http://www.wien.gv.at/stadtentwicklung/energieplanung/ahs-info/pdf/richtlinie-oekostrom.pdf>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37930 (2013/X)	
État membre	Pologne	
Numéro de référence de l'État membre	PL	
Nom de la région (NUTS)	Poland Article 107(3)(a)	

Organe octroyant l'aide	Zał. Organy udzielające pomocy właściwy dla danego podmiotu właściwa dla danego podmiotu	
Titre de la mesure d'aide	Ulgi w spłacie zobowiązań podatkowych stanowiących pomoc publiczną na zatrudnienie pracowników znajdujących się w szczególnie niekorzystnej sytuacji i na zatrudnienie pracowników niepełnosprawnych	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	art. 67a i art. 67b § 1 pkt 3 lit. g ustawy z dnia 29 sierpnia 1997 r. — Ordynacja podatkowa (Dz. U. z 2005 r. Nr 8, poz. 60, z późn. zm.)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	17.11.2009 - 30.06.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	PLN 20 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Autre forme d'avantage fiscal	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'embauche de travailleurs défavorisés sous forme de subventions salariales (art. 40)	50 %	—
Aides à l'emploi de travailleurs handicapés sous forme de subventions salariales (art. 41)	75 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

<http://www.mf.gov.pl/documents/764034/1002119/Dz.U.+2009+nr+183+poz.+1426>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37933 (2013/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	DEUTSCHLAND Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Landwirtschaftliche Rentenbank Hochstraße 2 60313 Frankfurt www.rentenbank.de
Titre de la mesure d'aide	LWR — Forschung für Innovationen in der Agrarwirtschaft

Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	§ 3 des Gesetzes über die Landwirtschaftliche Rentenbank in der Fassung der Bekanntmachung vom 4. September 2002 (BGBl. I S. 3646), das durch Artikel 4 des Gesetzes vom 28. August 2013 (BGBl. I S. 3395) geändert worden ist, in Verbindung mit den Programmbedingungen Forschung für Innovationen in der Agrarwirtschaft und dem Merkblatt Beihilfen bei Vorhaben der Forschung und Entwicklung.	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	01.12.2013 - 31.12.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Recherche développement scientifique	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 3 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à la recherche et au développement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (art. 34)	100 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	20.2 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	20.2 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

http://www.rentenbank.de/cms/ziel/358750/DE/Forschung_und_Entwicklung.html

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37937 (2013/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	DEUTSCHLAND Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Bundesanstalt für Straßenwesen Brüderstraße 53 51427 Bergisch Gladbach www.bast.de
Titre de la mesure d'aide	Innovationsprogramm Straße — Förderschwerpunkt «Innovationen im Straßenbau — Entwicklung innovativer Verfahren zur Optimierung der Oberflächengestaltung von Verkehrsflächen in Asphaltbauweise»
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Gesetz über die Feststellung des Bundeshaushaltsplans für das Haushaltsjahr 2013 (Haushaltsgesetz 2013) vom 20. Dezember 2012 (BGBl. I S. 2757)

Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	18.11.2013 - 31.05.2017	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,9 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	20.2 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	20.2 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

http://www.bast.de/cln_030/nn_510152/DE/Forschung/Forschungsfoerderung/Downloads/inno-foerdergrundsuetze-6-veroeffentlichung,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/inno-foerdergrundsuetze-6-veroeffentlichung.pdf

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37943 (2013/X)
État membre	Belgique
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	WEST-VLAANDEREN Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Provincie West-Vlaanderen Koning Leopold III-laan 41 8200 Sint-Andries Brugge www.west-vlaanderen.be
Titre de la mesure d'aide	jaardotatie aan Inagro vzw (nominatieve toelage)
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Besluit van de provincieraad van West-Vlaanderen van 5/12/2013 tot goedkeuring van de samenwerkings- en gebruiksovereenkomst tussen de Provincie West-Vlaanderen en Inagro vzw
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	01.01.2014 - 31.12.2019
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE

Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 6 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à la recherche et au développement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (art. 34)	90 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

http://www.west-vlaanderen.be/ONDERNEMEN/ECONOMIE_START/Pages/StaatssteunLandbouw.aspx

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.38022 (2013/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	Article 107(3)(a), Article 107(3)(c), Régions non assistées, Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Deutsches Zentrum für Luft- und Raumfahrt e.V. (Raumfahrtmanagement) Königswinterer Straße 522 – 524 53227 Bonn www.dlr.de
Titre de la mesure d'aide	Regelung zur Vergabe von Beihilfen (Zuwendungen an Unternehmen der gewerblichen Wirtschaft) aus dem «Nationalen Programm für Weltraum und Innovation»
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Verwaltungsvorschriften zu den §§ 23, 44 der Bundeshaushaltsordnung (BHO) sowie die BMWi-Standardrichtlinien für Zuwendungen auf Ausgaben- bzw. Kostenbasis
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	01.01.2014 - 31.12.2018
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 50 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	—

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	20.2 %
Aides aux études de faisabilité technique (art. 32)	75 %	—
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	65 %	—
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	20.2 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

<http://bmwi.de/BMWi/Redaktion/PDF/B/bekanntmachung-der-regelung-zur-vergabe-von-beihilfen-zuwendungen-an-unternehmen-der-gewerblichen-wirtschaft-aus-dem-nationalen-programm-weltraum-und-innovation,property=pdf,bereich=bmwi2012,sprache=de,rwb=true.pdf>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.38078 (2013/X)
État membre	République tchèque
Numéro de référence de l'État membre	7F
Nom de la région (NUTS)	Czech Republic Article 107(3)(a), Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Ministerstvo školství, mládeže a tělovýchovy Karmelitská 7 Praha 1 www.msmt.cz
Titre de la mesure d'aide	Česko-norský výzkumný program
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Zákon č. 130/2002 Sb., o podpoře výzkumu, experimentálního vývoje a inovací z veřejných prostředků a o změně některých souvisejících zákonů (zákon o podpoře výzkumu, experimentálního vývoje a inovací), ve znění pozdějších předpisů; Memorandum on implementation of the Czech-Norwegian Research Programme mezi Národním kontaktním místem (MF ČR) a MŠMT
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	29.11.2013 - 30.04.2017
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	CZK 420,295 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	—

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	0 %
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

<http://www.msmt.cz/vyzkum-a-vyvoj/norske-fondy>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.38086 (2013/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	TOSCANA Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Regione Toscana Via Duomo, 10 50129 Firenze www.regione.toscana.it
Titre de la mesure d'aide	Intervento per la costituzione e lo sviluppo di reti tra imprese
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	decreto n. 4834 del 12.11.2013
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	01.01.2014 - 31.12.2014
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Extraction d'hydrocarbures, Extraction de minerais métalliques, Extraction de pierres, de sables et d'argiles, Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux, Production de sel, Autres activités extractives n.c.a., Services de soutien aux industries extractives, Industries alimentaires, Fabrication de boissons, Fabrication de produits à base de tabac, Fabrication de textiles, Industrie de l'habillement, Industrie du cuir et de la chaussure, Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie, Industrie du papier et du carton, Imprimerie et reproduction d'enregistrements, Raffinage du pétrole, Industrie chimique, Industrie pharmaceutique, Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, Métallurgie, Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements, Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, Fabrication d'équipements électriques
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 5 (millions)
Pour les garanties	—

Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	35 %	—
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20 %	—
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

<http://www301.regione.toscana.it/bancadati/atti/DettaglioAttiD.xml?codprat=2013AD00000006546>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.38095 (2013/X)
État membre	Grèce
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	KENTRIKI MAKEDONIA, STEREA ELLADA, ATTIKI Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	GENERAL SECRETARIAT FOR RESEARCH AND TECHNOLOGY 14-18 Mesogeion Av 115 10 Athens Greece http://www.gsrt.gr
Titre de la mesure d'aide	European RTD Cooperation — Granting Act of Greek organizations which successfully participated in the Joint Calls for proposals of the European Networks ERANET — 4rth Call
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Law 1514/1985 Law 1783/1987 PD 274/2000 Law 3614/07 and all its amendments Ministerial Decision 14053/EYS1749/2008 and all its amendments
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	03.12.2013 - 31.12.2015
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,4106 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	ERDF — EUR 0,82 (millions)

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	40 %	0 %
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	65 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

http://www.gsrt.gr/central.aspx?slid=10814721120316461446543&olID=777&neID=673&ne-Ta=10_318_1&nclID=0&neHC=0&tbid=0&lrID=2&oldUIID=al7771011191428110891012&actionID=load&J-Script=1

Δράσεις Ενίσχυσης Ε&Τ > Τρέχουσες Ευρωπαϊκές Δράσεις > Άλλες ενεργές προκηρύξεις

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.38140 (2014/X)
État membre	Suède
Numéro de référence de l'État membre	N2013/5589/MK
Nom de la région (NUTS)	SVERIGE Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Kammarkollegiet Birger Jarlsgatan 16 103 15, Stockholm www.kammarkollegiet.se
Titre de la mesure d'aide	Kapitaltillskott för idébanker, till holdingbolag knutna till universitet och högskolor
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Regleringsbrev för budgetåret 2014 avseende anslag 3:13 Särskilda utgifter för forskningsändamål (prop. 2013/14:1 utg.omr. 16, bet. 2013/14:UbU1, rskr. 2013/14:104).
Type de mesure	Aide ad hoc
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	A partir de 12.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Recherche développement scientifique
Type de bénéficiaire	PME — Uppsala universitets utveckling AB, Lunds Universitets Innovationssystem Aktiebolag, MIUN Holding AB, GU Holding AB, SLU Holding AB, KTH Holding AB, Linköpings universitet Holding AB, LTU Holding AB, Stockholm universitet Holding AB, Uminova Holding AB, Karolinska Institutet Holding AB
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	SEK 11 (millions)
Pour les garanties	—

Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	75 %	—
Aides pour le recours à des services de conseil en innovation et de soutien à l'innovation (art. 36)	2 750 000 SEK	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

<http://www.esv.se/sv/Verktyg-stod/Statsliggaren/Regleringsbrev/?RBID=15480>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.38141 (2014/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	3124/45
Nom de la région (NUTS)	THUERINGEN Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Gesellschaft für Arbeits- und Wirtschaftsförderung (GFAW) Warsbergstraße 1 D99092 Erfurt www.gfaw-thueringen.de
Titre de la mesure d'aide	Richtlinie über die Gewährung von Zuschüssen aus Mitteln des Europäischen Sozialfonds und/oder des Freistaats Thüringen zur Förderung der Weiterbildung, des lebenslangen Lernens sowie der Qualifizierungsberatung (Weiterbildungsrichtlinie)
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Thüringer Landeshaushaltsordnung (ThürLHO) Thüringer Verwaltungsverfahrensgesetz (ThürVwVfG) Thüringer Subventionsgesetz
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation SA.33696
Durée	01.01.2014 - 13.12.2014
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—

Si cofinancement par des fonds communautaires	CCI 2007 DE051 PO 006 - EUR 0,90 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25 %	20.2 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	20.2 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

<http://www.gfaw-thuringen.de/cms/getfile.php5?1669>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.38151 (2014/X)
État membre	Slovaquie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	Západné Slovensko, Stredné Slovensko, Východné Slovensko Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Úrad vlády SR Námestie Slobody 1 813 70 Bratislava Slovenská republika http://www.vlada.gov.sk/
Titre de la mesure d'aide	Schéma štátnej pomoci pre zelené inovácie v priemysle (regionálna investičná pomoc)
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	— zákon č. 231/1999 Z. z. — zákon č. 523/2004 Z. z. — zákon č. 575/2001 Z. z. — zákon č. 25/2006 Z. z. — zákon č. 431/2002 Z. z. — zákon č. 278/1993 Z. z. — zákon č. 502/2001 Z. z. — zákon č. 460/1992 Zb.
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	16.05.2013 - 31.12.2014
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 8,0324 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—

Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aide régionale — régime (art. 13)	50 %	10.1 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

http://www.eeagrants.sk/data/att/11425_subor.pdf

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.38153 (2014/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	L'AQUILA, TERAMO, PESCARA Article 107(3)(c), Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	MINISTERO DELLO SVILUPPO ECONOMICO VIA MOLISE 2, — 00187 ROMA WWW.MISE.GOV.IT
Titre de la mesure d'aide	INTERVENTO AGEVOLATIVO IN FAVORE DI PROGRAMMI DI RICERCA E SVILUPPO NEL TERRITORIO DEL CRATERE SISMICO AQUILANO
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	DECRETO DEL MINISTRO DELLO SVILUPPO ECONOMICO 22 OTTOBRE 2013 (G.U.R.I. 23/12/2013)
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	23.12.2013 - 30.06.2014
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 15 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe, Prêt à taux réduit
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	—

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	0 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

http://www.mise.gov.it/index.php?option=com_content&view=article&idarea1=1968&idarea2=0&idarea3=0&idarea4=0&andor=AND&§ionid=3,20&andorcat=AND&partebassaType=0&idareaCalendario1=0&MvediT=1&showMenu=1&showCat=1&showArchiveNewsBotton=0&idmenu=3676&id=2029853&viewType=0

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.38155 (2014/X)	
État membre	Royaume-Uni	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	SCOTLAND Article 107(3)(a), Article 107(3)(c), Régions non assistées, Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	The Scottish Government (Administered by the Carbon Trust) Scottish Government, Energy and Climate Change Directorate, 5 Atlantic Quay, 150 Broomielaw, Glasgow G2 8LU, UK www.scotland.gov.uk	
Titre de la mesure d'aide	Marine Renewables Commercialisation Fund (MRCF)	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Section 153 (1) of the Environmental Protection Act 1990, as varied by the Financial Assistance for Environmental Purposes (Scotland) Order 2000.	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	01.11.2013 - 31.03.2016	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Production, transport et distribution d'électricité	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	GBP 6 (millions)	
Pour les garanties	GBP 0.00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la promotion de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables (art. 23)	45 %	20.2 %

Aides aux études environnementales (art. 24)	50 %	20.2 %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	20.2 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	20.2 %
Aides aux études de faisabilité technique (art. 32)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

<http://www.carbontrust.com/media/419041/gber-notification-mrcf-aid-scheme.pdf>
